

RCS : NANTES  
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00137  
Numéro SIREN : 808 991 426  
Nom ou dénomination : 2C ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2022 sous le numéro de dépôt 22647

**2C ENERGY**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 10 000 euros**  
**Siège social : 2 La Plaine**  
**44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU**  
**808 991 426 RCS NANTES**

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DU 31 OCTOBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le trente-et-un octobre, à dix-sept heures, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale au siège social sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par Lettre remise en mains propres adressée le 20 octobre 2022.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

. Monsieur MUSSET CHRISTIAN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 1 000 actions sur les 1000 actions émises par la Société.

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité des voix des associés présents ou représentés, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- les statuts de la Société ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Conformément à la loi et à l'article 12 des statuts, nous avons l'honneur de vous informer que une assemblée générale de notre Société se tiendra le 31 octobre 2022, à dix-sept heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Agrément de quatre cessions d'actions ;
- Fin des fonctions de Président de Mr Christian MUSSET
- Fin des fonctions de Directeur Général pour Cécile MUSSET, NG AVENIR et Benoît MUSSET
- Nomination de la SARL B.M. en qualité de Président
- Nomination des SAS GreenAgroTech et PN AVENIR en qualité de Directeurs Généraux
- Pouvoirs en vue des formalités.

SG    31    NP    CM    CM

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

## **PREMIERE RESOLUTION**

---

Après avoir pris connaissance des projets de cession d'actions suivantes :

- Entre Madame Cécile MUSSET et la SARL B.M., la totalité des actions qu'elle détient ;
- Entre Monsieur Christian MUSSET et la SARL B.M., la totalité des actions qu'il détient,
- Entre la SAS NG Avenir et la société PN.AVENIR, la moitié des actions qu'elle détient,
- Entre la SAS NG Avenir et la société GREENAGROTECH, la moitié des actions qu'elle détient,

l'assemblée générale décide d'agréer les personnes suivantes en tant que nouveaux associés :

- La SARL B.M., Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique au capital de 1 000.€, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 890 523 103
- La société PN Avenir, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 890 958 440
- La société GREENAGROTECH, Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 890 403 462

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....l'unanimité.....*

## **DEUXIEME RESOLUTION**

---

Sous réserve de l'agrément des actionnaires dans la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de mettre fin aux fonctions de Président de Monsieur Christian MUSSET ainsi que des fonctions de Directeur Général de Madame Cécile MUSSET, de Monsieur Benoît MUSSET et de la SAS NG AVENIR.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....l'unanimité.....*

## **TROISIEME RESOLUTION**

---

Sous réserve de l'agrément des actionnaires dans la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de Président :

- La SARL B.M.  
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique  
Au capital de 1 000 €  
Dont le siège social est ST PHILBERT DE GRAND LIEU (443310) sis 2 La Plaine  
Immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 890 523 103  
Représentée par son Gérant, Monsieur Benoît MUSSET

SG BN NP CB CH

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à..... *l'unanimité*.....

#### QUATRIEME RESOLUTION

Sous réserve de l'agrément des actionnaires dans la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de Directeur Général :

- **La SAS GreenAgroTech**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10 000 €  
Dont le siège social est ST PHILBERT DE GRAND LIEU (443310) sis 113 La Grève  
Immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 890 403 462  
Représentée par son Président, Monsieur Stéphane GABORIT
- **La SAS PN AVENIR**  
Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 10 000 €  
Dont le siège social est SAINTE PAZANNE (44680) sis 4 Lieu-dit La Briancière  
Immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 890 958 440  
Représentée par son Président, Monsieur Philippe NAULLEAU

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à..... *l'unanimité*.....

#### CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à..... *l'unanimité*.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à dix-sept heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

*Alain Juner*  
*Ross*  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
Le Président  
*Juner*

*SG BN ND 07 CH*